

VARIATION VALEUR DES APPELS D'OFFRES MARCHÉS PUBLICS CANALISATIONS T2 2016 VS T2 2015	CARNETS DE COMMANDES Au T2 2016	VARIATION DE CHIFFRES D'AFFAIRES T2 2016 VS T2 2015	INDEX TP – mai 2016			
			TP10A	TP10B	TP10C	TP11
0 %	3,8 mois ▲	+ 1 %	105,4 ▲	107,1 ▲	104,6 ▲	99,9 ▲
Source : Vecteur plus	Source : Enquête trimestrielle CDF Variation par rapport au T2 2015	Source : Enquête trimestrielle CDF	Source : INSEE, base 100 en 2010 Variations par rapport au mois précédent			

◆ 10 ans de la LEMA : bilan mitigé et propositions pour l'avenir

10 ans après la mise en place de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a chargé M. Pointereau d'en dresser un bilan. Il constate un attachement aux grands principes posés par la loi, un certain nombre d'avancées juridiques restant indéniablement attribuées à la LEMA, mais un bilan plus contrasté quant à sa mise en œuvre concrète.

En ce qui concerne les réseaux, il propose d'interdire le prélèvement par l'Etat sur le fonds de roulement des agences de l'eau, notant qu'il n'est aujourd'hui plus soutenable pour certaines agences. Il plaide également pour mettre fin à l'extension des missions des agences à la biodiversité terrestre que consiste la loi biodiversité. Cela va contre le principe de « l'eau paye l'eau ».

Il propose de soutenir financièrement les collectivités pour lutter contre les fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable et mettre en place un plan d'action. Il insiste également sur l'assainissement, relevant les difficultés des territoires ruraux et l'hétérogénéité existante entre les communes d'un même EPCI.

[Lire le rapport](#)

◆ Loi Biodiversité publiée : quels changements pour l'eau ?

La loi dite « Biodiversité », loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a été publiée au journal officiel le 9 août 2016 après avoir été adoptée définitivement le 20 juillet. Elle vient modifier le code de l'environnement.

Elle marque la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (*article 20*), qui sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2017 et pourra être déclinée régionalement. L'AFB émane de 4 entités, dont l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). Les agences de l'eau, définies comme « partenaires » de l'Agence, ont vu leurs missions être étendues au milieu marin et à la biodiversité (*article 29*).

Elle rénove la gouvernance de l'eau via la mise en place, au sein des agences de l'eau, de « commissions des aides » au sein de chaque conseil d'administration (*article 36*) ; la modification de la composition des comités de bassin avec la création d'un collège spécifique pour les usagers non professionnels (*article 35*), et celle du conseil d'administration (*article 34*).

[Voir la loi Biodiversité](#)

Source : [Environnement Magazine](#)

◆ **2015 : près de 7 Mds € de dépenses réelles d'investissement des services d'eau et d'assainissement**

Le dernier rapport de l'observatoire de finances locales, publié en juillet dernier, livre les premiers résultats 2015 des finances des collectivités locales .

Pour l'eau et l'assainissement, les **20 294 budgets annexes** de collectivités et les **3 327 syndicats** ont :

- Un excédent de fonctionnement (ou capacité d'autofinancement) positif de 3,57 Mds € ;
- Des dépenses réelles d'investissement de 6,9 Mds € dont 5,09 Mds pour les dépenses d'équipement ;
- Un **besoin de financement de 140 millions d'euros** (les budgets annexes sont en besoin de financement mais les syndicats sont en capacité de financement).

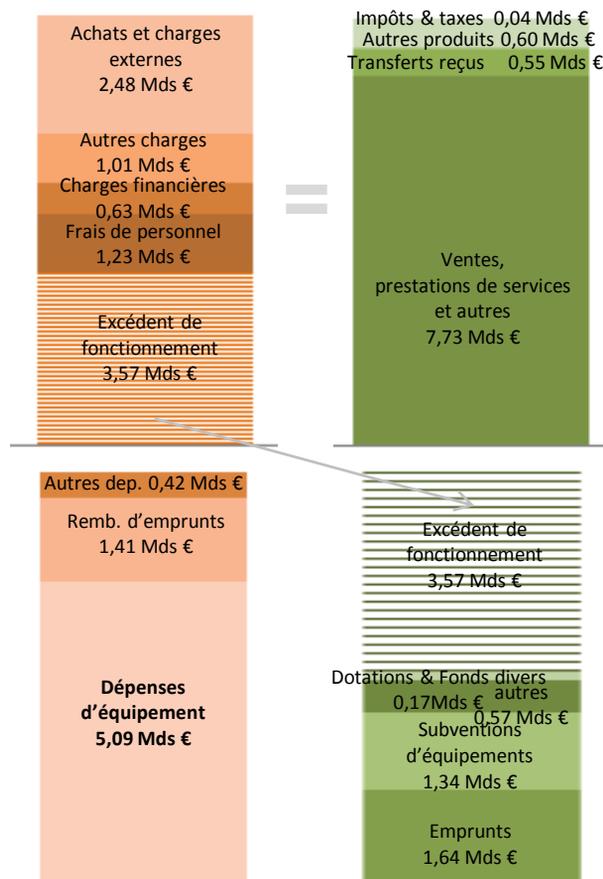
[Lire le rapport de l'observatoire des finances locales](#)

FINANCEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES



Source : OFL 2016, DGFiP, premiers résultats 2015

◆ **« L'eau : urgence déclarée » : une priorité : l'amélioration de l'état des réseaux**

Le rapport publié en mai 2016, fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective, a pour but d'analyser la gestion de la ressource eau à un horizon de moyen-long terme.

Il place l'amélioration de l'état des réseaux comme une priorité au sein du « triptyque pour l'avenir » consommer moins, gérer mieux et produire plus.

[Lire le rapport](#)

◆ **Une note d'information pour aider les EPCI dans le transfert des compétences eau et assainissement.**

La note, émanant de deux ministères, précise plusieurs points quant aux transferts des compétences eau et assainissement sur :

- les différentes échéances pour les compétences facultative / optionnelle / obligatoires
- l'impact du transfert sur les syndicats existants
- la gestion des eaux pluviales qui se rattache à la compétence assainissement.

[Lire la note](#)

◆ Un nouvel appel à projets contre les fuites sur le bassin Seine Normandie



Après un premier appel à projets au bilan mitigé (peu de dossiers déposés), l'agence de l'eau Seine-Normandie lance un nouvel appel à projets contre les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable. L'enveloppe dédiée est de **40 millions d'euros**.

Sont éligibles les collectivités ou établissements de collectivités ayant au moins une commune rurale, pour des travaux de remplacement ou de réhabilitation des canalisations du réseau de distribution d'eau potable par des travaux structurants et pérennes. Outre le critère de ruralité, d'autres critères seront pris en compte : Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale minimal, respect de la chartre, taux de rendement maximal ...)

Priorité sera donnée aux zones où la ressource en eau est menacée (zones de répartition des eaux ou zones de tensions quantitatives) et/ou où les fuites sont importantes, en favorisant les collectivités qui s'investissent le plus pour une bonne gestion de leur service. La rentabilité du projet sera également un critère pour prioriser les dossiers, tout comme le prix de l'eau.

Le taux de financement des projets retenus est de **50%, sous forme de subvention**, et elle peut aller jusqu'à 2 M€ par projet. Les dossiers sont à déposer avant le 31/10/2016 12h.

[En savoir plus](#)